



Annonce d'une manifestation sportive

Tous les tarifs sont indiqués sur notre page www.cstenero.ch/prix.

Organisateur

Nom de l'organisation

Nom et prénom du responsable

Adresse

Tél. portable

Courriel

Données concernant la manifestation

Type de manifestation

Date de la manifestation

Autre date possible

Participants

Nb

Nb H

Nb F

Age

Personnel pour l'organisation

Nb

Public estimé

Nb

Ebauche de programme (indiquer les heures de début, de pause et de fin):

Infrastructures sportives nécessaires

Salle Gottardo

Simple

Triple

Tribune

Salle Naviglio

Simple

Triple

Galerie

Salle Losone

Salle Regazzi

Courts de tennis

Terrains de football

Piscine

Terrains polyvalents

Piste d'athlétisme

Murs d'escalade

Centre nautique / Plage

Autres:

Salle de théorie / Bureau des concours

Entrepôt pour le dépôt de marchandises

Le matériel spécial doit être demandé au moyen du [formulaire ad hoc](#).

Pour les activités à risque, nous disposons:

de nos propres instructeurs

d'instructeurs [Sisport](#)

Logistique / Technique

Installation audio complète (sur chariot, 4 caisses)

Pose par le CST

Installation audio à grande portée, pose comprise (cabine Cardada)

Micro

Avec fil

Sans fil

Raccordements

Rallonges 220 V

Tableau 380 V (32 A)

Matériel

Kiosque

Parois mobiles

Pupitre

Tables

Podium

Vélo avec remorque

Chaises supplémentaires (au max. 100)

Système de chronométrage

Corbeilles à papier
(1 pour 30 pers.)

Estrade
(au max. 32m²)

m²

Barrières
(au max. 80)





Subsistance			
Repas	<input type="checkbox"/> Self-service	<input type="checkbox"/> Repas servis	<input type="checkbox"/> Buffet
Zone lac	<input type="checkbox"/> Autonome	<input type="checkbox"/> Avec grils fixes au bord du lac	
Zone camping	<input type="checkbox"/> Utilisation de grils du CST	<input type="checkbox"/> Cuisine du camping	
Autres demandes:			

Buvette / Cuisine exploitée par l'organisateur:

Type 1:

On peut admettre une buvette occasionnelle au sens de l'art. 3 de la loi cantonale sur l'hôtellerie-restauration (Legge sugli esercizi alberghieri e sulla ristorazione, Lear) pour autant qu'elle ne prévoit que la vente de **boissons sans alcool, café, minérales, eau, tartes, panini, hot-dog et mets pré-cuits réchauffés au micro-ondes**. **La vente de plats froids préparés à l'avance ainsi que l'utilisation de grils, réchauds et friteuses sont par contre interdites**. Pour être autorisé à exploiter une telle buvette, l'organisateur doit avoir rempli le formulaire suivant d'autocertification et l'avoir remis au moins 2 semaines avant la manifestation.

Type 2:

S'il est prévu de vendre **des boissons alcoolisées ou de servir des plats**, l'organisateur doit en outre soumettre à la Municipalité de Tenero (avec copie au CST) une demande officielle d'autorisation au moyen du [formulaire ad hoc «Domanda autorizzazione feste e manifestazioni»](#), où il précisera entre autres le nom de la personne responsable (avec copie de sa patente) et confirmera qu'il possède une assurance RC. La Municipalité accordera alors l'autorisation à l'organisateur. L'autorisation finale sera octroyée par le CST.

Toutes les informations utiles concernant les règles d'hygiène de base à observer avec les aliments lors de fêtes sont publiées par le [laboratoire cantonal](#).

Le service de restauration du CST propose un large éventail [de menus et de banquets](#); des hébergements sont aussi à disposition, soit dans les [bâtiments](#) (chambres simples, doubles, à quatre ou à six lits), soit au [camping](#) (tentes universelles à 16 places). Nous sommes à disposition pour établir des propositions personnalisées.

Conditions du CST

Pour organiser une manifestation au CST, il est obligatoire d'être au bénéfice d'une couverture d'assurance.

A partir de 200 participants, le service de nettoyage et la surveillance doivent être renforcés (service d'ordre dans le parking, surveillance des infrastructures, contrôle nocturne des accès). Le CST calcule les frais supplémentaires et les facture à l'organisateur. Vous trouverez des conseils et informations complémentaires dans la section [Manifestations sportives](#). Ce formulaire doit être rempli et envoyé, en principe dans les trois mois précédant la manifestation, à l'adresse cstenero@baspo.admin.ch.

Remarques:

